

[Text]

tion, adding further burden and intervention to that investigation.

Secondly, it would subject the senator, and others called to testify, to a media trial without any of the protections afforded people who are actually charged with offences.

I will then list some of these rights that they would lose.

First, they would lose the right to be informed, without reasonable delay, of the specific misconduct alleged against them.

Secondly, they would lose the right to have their conduct assessed by an impartial arbiter sworn to consider only relevant and legally admissible evidence.

Thirdly, the right to cross-examine witnesses before an independent tribunal would be lost.

Fourthly, the right to be presumed innocent would also be lost.

Finally, as I mentioned in my preamble, the senator is involved in three separate investigations or inquiries involving his basic rights and interests in which his physical, mental, legal and financial resources would be unfairly taxed. If you now add the Federal Court, this is an additional burden to his situation.

For these reasons—and since this Senate adopted the Charter of Rights and Freedoms about eight years ago—it would be unfair to submit him to such proceedings at this time while these hearings and investigation are going on before the RCMP.

The Charter was designed to protect an individual and to ensure simple fairness, should he or she be subjected to legal proceedings or other demands of the state. It is to ensure that simple fairness that I ask you to suspend these hearings until such time as the RCMP have concluded their investigation and have made their conclusions known. The I refore request that the hearings be suspended.

I should like to add the following, if you will permit me. I cannot presume your decision, but, I hope that for legal reasons and for reasons of fairness you will not proceed with the hearings at this time. However, should the decision not be favourable to my request, and without any presumption and with much respect to the members of this committee, I ask you not to proceed tomorrow—I have heard that some witnesses have been called for tomorrow—but to suspend the proceedings to allow me and my client to consult and to have resources to the proper tribunal, if we decide to do so. That is a request which is usually made in court and is usually granted. Thank you.

The Chairman: Thank you, Mr. Pateras. Senator Neiman indicated that she wished to ask a question.

Senator Neiman: Mr. Pateras, I think the committee is very sensitive to the elements of the argument that you have put before us tonight regarding possible injury or damage to Senator Cogger if we were to proceed in certain directions. I draw your attention once again to our terms of reference, which is all we intend to concentrate on and which deal with the pro-

[Traduction]

beau milieu de l'enquête policière en question, ce qui alourdira encore davantage ladite enquête.

Deuxièmement, vos travaux soumettraient le sénateur et les autres témoins éventuels à un procès dans les médias sans qu'ils puissent bénéficier d'aucune des protections accordées aux accusés.

Voici les droits que les intéressés perdraient alors.

Tout d'abord, ils perdraient le droit d'être informés dans un délai raisonnable de l'inconduite précise qu'on leur reproche.

Deuxièmement, ils perdraient le droit de soumettre leur conduite à un arbitre impartial qui aurait juré de ne tenir compte que des preuves pertinentes et admissibles devant la loi.

Troisièmement, ils perdraient le droit de contre-interroger des témoins devant un tribunal indépendant.

Ils perdraient quatrièmement le droit d'être présumés innocents.

Enfin, comme je l'ai mentionné dans mon préambule, le sénateur est l'objet de trois enquêtes distinctes qui mettent en jeu ses droits et intérêts fondamentaux et qui taxeraient injustement ses ressources physiques, psychologiques, légales et financières. Si l'on ajoute maintenant la Cour fédérale, il s'agit d'un fardeau supplémentaire.

C'est pourquoi—et comme le Sénat a adopté la Charte des droits et libertés il y a environ huit ans—il serait injuste de lui imposer un tel fardeau en ce moment, pendant que la GRC se livre aux enquêtes en question.

La Charte a été conçue pour protéger l'individu et pour lui assurer une justice simple s'il est l'objet de poursuites en justice ou d'autres interventions de l'État. C'est dans le but d'assurer cette équité simple que je vous demande de suspendre vos travaux jusqu'à ce que la GRC ait terminé son enquête et rendu publics ses conclusions. C'est pourquoi je vous demande de suspendre les audiences.

J'aimerais ajouter ceci, avec votre permission. Je ne puis présumer de votre décision, mais j'espère que, pour des raisons de justice et d'équité, vous n'irez pas de l'avant avec les audiences pour le moment. Toutefois, si vous n'accédez pas à ma demande, et je le dis sans faire preuve de présomption et avec tout le respect que je dois aux membres du comité, je vous demanderais de ne pas siéger demain—j'ai entendu dire que certains témoins avaient été convoqués demain—mais d'interrompre vos travaux pour nous permettre, à mon client et à moi-même, de nous consulter et de recourir au tribunal approprié, si nous décidons de le faire. Une telle demande est habituellement soumise à la cour et celle-ci y accède habituellement. Je vous remercie.

Le président: Merci, monsieur Pateras. Le sénateur Neiman a indiqué qu'elle avait une question à poser.

Le sénateur Neiman: Monsieur Pateras, je crois que le comité est très au fait des éléments de l'argument que vous lui avez présenté ce soir au sujet des dommages possibles que nous pourrions causer au sénateur Cogger si nous décidions d'agir de certaines façons. J'attire une fois de plus votre attention sur l'ordre de renvoi du comité. Nous avons l'intention de nous en